



Deplacement enfant en train pour les vacances

Par **sandrabdx**, le **31/01/2012** à **14:55**

Bonjour,
mon ex mari a pris la decision cette année que mes filles agées de 15 et 9 ans voyagerons seules dans le train qui les emmenera de Bordeaux a Marseille dans le jugement du divorce il était mentionné qu il devait assumer les déplacements comment puis je m y opposer
Merci

Par **cocotte1003**, le **31/01/2012** à **15:56**

Bonjour, pour savoir si vous pouvez vous y opposer il faut relire votre jugement. S'il n'est pas spécifié qu'il doit prendre vos enfants, il peut être marqué qu'il peut envoyer une personne de confiance, ou les faire voyager à ses frais. si vous voulez vous opposer à sa décision, il vous faudra saisir le jaf pour motiver votre avis, cordialement